

COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS
(ci-après, la Commission scolaire)

et

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS (CSQ)
(ci-après, le Syndicat)

ENTENTE
TRANSFERT DE CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale en matière de transfert de clientèle prévues à la clause 5-3.17 3.0 ainsi qu'à l'annexe 4;

CONSIDÉRANT les interprétations différentes des parties quant aux cas d'application de ces dispositions;

CONSIDÉRANT que ces difficultés ont été soulevées dans le contexte de la fermeture ou du changement de vocation de l'école secondaire Léopold-Gravel et de l'ouverture d'une école primaire dans le secteur Valmont sur parc située à proximité de l'école de la Paix à Repentigny;

CONSIDÉRANT la pratique passée, notamment quant aux changements de bassin;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
2. Les dispositions portant sur le transfert de clientèle prévues à la clause 5-3.17 3.0 et à l'annexe 4 de l'entente locale sont applicables dans toutes les situations suivantes :
 - transfert d'une clientèle HDAA;
 - transfert d'une clientèle impliquée dans un programme local ou régional ou l'équivalent;
 - transfert d'une clientèle en raison d'une fermeture ou d'un changement de vocation d'un établissement;
 - transfert d'une clientèle en raison d'une ouverture ou d'un changement de vocation d'un établissement.
3. Sous réserve du paragraphe 2, les dispositions portant sur le transfert de clientèle ne s'appliquent pas aux changements de bassin;
4. Dans tous les cas, les dispositions portant sur le transfert de clientèle ne s'appliquent pas aux enseignants du champ 2;

En foi de quoi, les parties ont signé

COMMISSION SCOLAIRE
DES AFFLUENTS

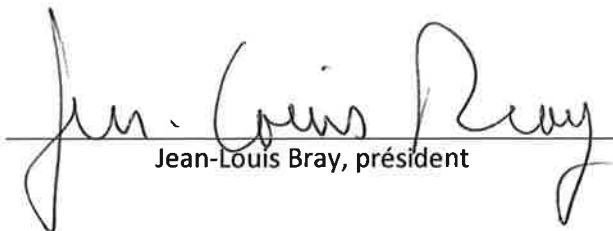
à Repentigny, ce 19 mai 2016



Guylaine Tremblay, directrice
Service des ressources humaines

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA RÉGION DES MOULINS (CSQ)

à Mascouche, ce 9 mai 2016



Jean-Louis Bray, président

à Repentigny, ce 16/05 2016



Olivier Mailhot, directeur adjoint
Service des ressources humaines

à Mascouche, ce 10 mai 2016



Lucie Durocher, vice-présidente